

CHERCHEUR

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

- Attestation de votre niveau d'études actuel : copie de votre diplôme de doctorat (ex : diplôme de docteur en médecine) ;
- Attestation officielle justifiant des enseignements, stages ou recherches occasionnant le séjour à Paris (convention de stage, contrat postdoctoral ...), délivrée par l'organisme d'accueil ;
- Le cas échéant, preuve de votre inscription dans une université, un établissement d'enseignement supérieur ou une grande école de la région parisienne pour l'année académique, ou à défaut copie de votre demande d'inscription ;
- Planning de stages pour les médecins ;
- Pour les boursiers : attestation de bourse ;
- Attestation de ressources ;
- Lettre de présentation & motivation adressée à la Directrice de la Fondation Biermans-Lapôtre ;
- Curriculum vitae détaillé comprenant la liste des publications réalisées ;
- Photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité ;
- Copies du Règlement Commun de la CIUP et du règlement particulier de la FBL datés et signés ;
- 1 photo d'identité couleur ;
- Copie de la carte européenne d'assurance-maladie (CEAM) ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile (conseillée)

La présente notification vaut accord définitif de notre part sous réserve que vous accomplissiez les formalités demandées. AUCUNE CONFIRMATION ULTERIEURE NE VOUS SERA ADRESSEE.

Toutefois, si vous ne pouvez fournir un document selon la date limite fixée, faites-le savoir par e-mail, et, envoyez-le dès que possible, sans rappel de notre part.

En complément du règlement intérieur et dans le cadre de notre maison rénovée, il ne peut être question d'emménager avec du mobilier complémentaire (étagères, fauteuils, etc.) ou avec des appareils électriques (halogènes, frigos, micro-ondes, etc.).

Je me dois aussi de vous signaler que notre maison est, chaque année, fermée au mois d'août et qu'il vous appartiendra, le cas échéant, de vous adresser à d'autres maisons de la Cité ou d'ailleurs, afin de trouver un hébergement pour cette période.